



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 11/2019 :

#### **Demande de crédit complémentaire de CHF 31'825.35 TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 3 juin 2019 avec Madame la Municipale Elvira Rölli. Elle a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame Rölli pour sa disponibilité et ses réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements.

**Budget :** S'agissant d'une demande de crédit complémentaire suite à une mauvaise interprétation des devis reçus pour le préavis 04/2019, le montant du préavis résulte de la commande effectuée à l'entreprise choisie pour le préavis 04/2019.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

**Amortissement :** l'amortissement de cet investissement est prévu sur 10 ans. Cette durée est similaire au montant de CHF 213'000.- TTC accordé pour le préavis 04/2019.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** La commission des finances n'identifie pas de risque financier particulier lié à cet investissement.

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 11/2019 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 11/2019 concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 31'825.35 TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance ;
2. D'accorder un crédit de CHF 31'825.35 TTC pour le financement de ce projet ;
3. De financer ce dernier par la trésorerie ;
4. D'amortir ce projet sur 10 ans.

Arzier-Le Muids, le 12 juin 2019

**Demande de crédit complémentaire de CHF 31'825.35 TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance**

---

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER,

Vincent GRANDJEAN

Didier HERMANN

Rapporteur